



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

16 juillet 2025
Français
Original : anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 16 au 19 septembre 2025

Point 6 de l'ordre du jour : Préparation de la 24^{ème} réunion des Parties contractantes (COP24)

Éléments de l'ordre du jour provisoire de la 24^{ème} Réunion des Parties contractantes et Note préliminaire sur le thème de la session ministérielle

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Éléments de l'ordre du jour provisoire de la 24^{ème} Réunion des Parties contractantes

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion

2. Questions d'organisation

- 2.1. Règlement intérieur
- 2.2. Élection du bureau
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Organisation des travaux
- 2.5. Vérification des pouvoirs

3. Décisions thématiques

- 3.1. Respect des obligations et rapports
- 3.2. Gouvernance du PAM
- 3.3. Mandat du Centre d'activités régionales sur le changement climatique : mandat et termes de référence de ses points focaux
- 3.4. Format du système de rapport de la Convention de Barcelone : mise à jour de la section relative au Protocole LBS
- 3.5. Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026–2035
- 3.6. Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée 2026–2035
- 3.7. Politique et feuille de route du PAM pour l'approche écosystémique 2026–2035
- 3.8. Amendements aux « Critères communs pour proposer des amendements aux Annexes II et III du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée » et amendement des Annexes II et III du Protocole ASP/DB
- 3.9. Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), stratégies et plans d'action relevant du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, y compris le SAPBIO post-2020
- 3.10. Résumé à l'intention des décideurs (RED) du rapport spécial du MedECC sur les interconnexions entre le changement climatique et le nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranéen (Rapport spécial WEFE du MedECC)
- 3.11. Pollution marine provenant des navires
- 3.12. Plan d'action méditerranéen pour les activités offshore 2026–2035

- 3.13. Mise en œuvre des Plans d'action nationaux / Programmes de mesures conformément aux articles 5 et 15 du Protocole LBS, à la politique de l'approche écosystémique (EcAp) et aux décisions de la COP relatives aux plans régionaux

4. Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026 – 2027

5. Session ministérielle

- 5.1. Ouverture de la session
5.2. Rapport sur les activités menées dans le cadre du PNUE/PAM depuis la 23^e Réunion des Parties contractantes (COP 23)
5.3. Session interactive de revue des politiques au niveau ministériel
5.4. Prix de la ville méditerranéenne durable d'Istanbul 2024–2025
5.5. Déclaration ministérielle du Caire

6. Dates et lieu de la 25^{ème} Réunion des Parties contractantes (COP 25)

7. Autres questions

8. Adoption du rapport

9. Clôture de la réunion

Note préliminaire sur le thème de la session ministérielle

Premières considérations sur le format de la session ministérielle

1. La 24^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (COP24) (Le Caire, Égypte, 2–5 décembre 2025), comme c’est l’usage dans le système du PAM, comprendra des discussions au niveau ministériel. La session ministérielle bénéficierait d’un format interactif, sous forme de table ronde, comme cela a été le cas lors de la COP 23 (Portorož, Slovénie, 5–8 décembre 2023). La session ministérielle interactive est envisagée après la séance d’ouverture et la présentation du rapport sur les activités menées depuis la COP 23.

Le thème des discussions ministérielles sera : « Une économie bleue durable pour une Méditerranée résiliente et en bonne santé », tel qu’approuvé lors de la 97^e réunion du Bureau (Evia, Grèce, 1–2 juillet 2025).

2. Le débat ministériel sera lancé par un intervenant principal. Une table ronde est prévue, composée de 4 à 5 intervenants ou experts issus de domaines de travail et de compétences variés, en lien avec les travaux de la Convention de Barcelone et du PAM, ainsi qu’avec le thème de la COP. Les intervenants représenteront différentes catégories de parties prenantes concernées. Ils proposeront chacun une brève introduction du thème selon leur point de vue, suivie d’un échange impliquant les ministres, les chefs de délégation et les parties prenantes/partenaires du PAM.

3. Un événement dédié aux femmes leaders est prévu, à l’initiative du pays hôte. Une attention particulière sera également accordée à la jeunesse et à l’éducation, notamment via la participation à la table ronde ou un événement jeunesse dédié. La session ministérielle devrait également inclure de courtes interventions des ministres et chefs de délégation, axées sur le thème de la COP, ainsi que la cérémonie de remise du Prix de la ville méditerranéenne durable d’Istanbul 2024–2025, et l’adoption de la Déclaration ministérielle du Caire.

4. Enfin, une série d’événements parallèles ou en marge sera organisée tout au long de la COP autour d’activités spécifiques et de réalisations du système de la Convention de Barcelone et de ses partenaires, dans les principaux domaines thématiques de la COP, avec une portée régionale et sous-régionale, et selon d’autres formats de communication. Ces événements culmineront lors de la session ministérielle. Ils incluront notamment :

- a) La signature d’accords bilatéraux ;
- b) Des événements parallèles, notamment avec les parties prenantes ;
- c) Des expositions photographiques ;
- d) Des événements médiatiques ;
- e) Et autres initiatives.

Introduction au thème de la session ministérielle

5. La présente proposition tient compte des messages politiques contenus dans les déclarations d’Antalya et de Portorož, ainsi que des derniers développements en matière de gouvernance environnementale aux niveaux mondial et régional.

6. À la suite d’une proposition du Secrétariat, en consultation avec l’Égypte, pays hôte de la COP24, la 97^e réunion du Bureau a approuvé le thème principal de la COP, à savoir : « Une économie bleue durable pour une Méditerranée résiliente et en bonne santé », en tant que fil conducteur des discussions sur les orientations à adopter et les engagements à inclure dans la future Déclaration ministérielle du Caire.

7. Les discussions seront en adéquation avec celles de la septième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (UNEA-7), qui se tiendra du 8 au 12 décembre 2025 au siège du PNUE à Nairobi (Kenya), sur le thème : « Promouvoir des solutions durables pour une planète résiliente ».

8. Les échanges ministériels lors de la COP24 et la Déclaration ministérielle du Caire prendront en considération les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l’Océan (UNOC-3), tenue à Nice

(France). Ils s'appuieront également sur les discussions tenues dans le cadre de l'événement de haut niveau du 10 juin 2025 célébrant le 50^e anniversaire du PNUE/PAM et le 30^e anniversaire de la Convention de Barcelone post-Rio lors de l'UNOC-3, ainsi que sur la Déclaration des ministres de l'Environnement de la Méditerranée adoptée à cette occasion.

9. Le thème de la session ministérielle de la COP24 et la Déclaration ministérielle du Caire orienteront également l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM, qui sera développée au cours du prochain biennium. À l'occasion du 30^e anniversaire de la révision du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, le moment est venu d'adopter des mesures audacieuses et coordonnées.

Le Thème : Une économie bleue durable pour une Méditerranée résiliente et en bonne santé¹

10. Les secteurs de l'économie bleue durable, qu'ils soient traditionnels ou émergents, sont des moteurs essentiels de croissance économique et de création d'emplois en Méditerranée. Ils ont le potentiel de jouer un rôle déterminant dans la transition intelligente vers une économie sobre en ressources, faiblement émettrice de carbone et circulaire, en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 14.

11. La pêche, l'aquaculture, la navigation, le tourisme côtier et maritime, les énergies renouvelables en mer, la biotechnologie bleue, le dessalement, les ports et le transport maritime comptent parmi les secteurs économiques les plus dynamiques de la région méditerranéenne. Ces secteurs nécessitent la mise en œuvre d'approches solides de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et de planification de l'espace marin (PEM) aux niveaux national et régional, afin d'en renforcer le potentiel tout en protégeant l'environnement marin. Parallèlement, des investissements importants sont requis pour innover et numériser les secteurs de l'économie bleue, favorisant ainsi des modèles économiques durables et circulaires, tout en créant les conditions nécessaires à l'émergence de nouvelles compétences bleues et de débouchés professionnels, dans une perspective inclusive envers les jeunes et les femmes.

12. Par ailleurs, malgré l'Accord de Paris de 2015 et son objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et de réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, les changements climatiques constituent plus que jamais une menace pour la nature, les populations, les économies et les finances publiques, impactant également les flux migratoires mondiaux et régionaux ainsi que les adaptations socioéconomiques associées. Les projections futures sur les événements climatiques extrêmes et leurs conséquences dressent un tableau préoccupant. Les solutions fondées sur la nature sont de plus en plus reconnues comme un élément clé de la réponse à ces menaces, en offrant de multiples avantages en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, notamment par le renforcement de la résilience des écosystèmes, la préservation de la biodiversité, et la fourniture de protections durables et rentables contre les risques climatiques. En complément, les énergies renouvelables jouent un rôle majeur dans la transition énergétique, en exploitant une diversité de sources comme l'énergie éolienne et solaire, abondamment présentes en Méditerranée.

13. Cette année, qui marque le 50^e anniversaire du PNUE/PAM et le 30^e anniversaire de la Convention de Barcelone post-Rio, en tenant compte des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992, offre une opportunité unique de mettre en lumière le rôle pionnier de la région en matière de protection des océans, mais aussi d'identifier les défis qui subsistent et ceux qui émergent, et de débattre et définir les meilleures façons d'y répondre. En parallèle, l'adoption de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026–2035 fournira un cadre actualisé et solide pour soutenir la mise en œuvre d'une économie bleue durable en faveur d'une Méditerranée résiliente et en bonne santé.

¹ *Projet initial issu des discussions préliminaires tenues lors de la 97^{ème} réunion du Bureau, à actualiser en consultation avec le pays hôte.*